

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

TRANSPORTS

Arrêté du 19 mars 2012 pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 2011-2109 du 30 décembre 2011 portant création du Conseil supérieur des gens de mer (rectificatif)

NOR : TRAT1200858Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 2012, édition électronique, texte n° 42, et édition papier, page 6362, 2^e colonne :

L'article 2 est modifié comme suit :

« Union fédérale maritime CFDT : 4 sièges.

Union nationale des syndicats des marins pêcheurs CFTC : 1 siège ».

L'article 3 est modifié comme suit :

« Fédération des associations d'accueil des marins (FAAM) : 1 siège ».

La ligne : « Associations locales œuvrant au bien-être des gens de mer dans les ports : 2 sièges. » est supprimée et remplacée par :

« Société des œuvres de mer : 1 siège ;

Observatoire des droits des marins : 1 siège ;

Mission de la mer : 1 siège. »